Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251218-2025DELIB118-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :		26
Nombre de conseillers présents à la séance :		19
Nombre de conseillers absents :		7
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		7
Nombre de votants :		26
Date de la convocation	:	11 décembre 2025
Date d'affichage	:	11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (18h25), ANTHOINE Julien (18h08), BODEVEUR David, LE GUEVELLOU Marjorie, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BOÉTÉ Cécile, TASSEL Stéphane, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, BONIZEC Christel, MARCHAND Cinderella

Procurations : BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, THEFO Laurence à BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle à LE COQ Laurent, BENECH Pauline à GUILLAUME Hervé, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, MARCHAND Cinderella à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

Suite au décès de Madame LE LUYER Martine, conseillère municipale le 16 décembre 2025, le nombre de conseillers en exercice est de 26.

N°2025/118

Finances locales

Budget annexe « Maison de Santé »

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Vu la délibération n°2023/72 du 3 octobre 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2012/68 du 22 novembre 2012, autorisant la mise en place d'une procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la section

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251218-2025DELIB118-DE

d'investissement, pour les programmes à venir qui s'y prêteraient, en raison notamment de leur pluriannualité et/ou de leur montant ;

Vu la délibération n°2022/15 du 1er avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de l'opération « Maison de Santé » ;

Vu la délibération n°2023/36 du 31 mars 2023, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°1) ;

Vu la délibération n°2024/24 du 12 avril 2024, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°2) ;

Vu la délibération n°2024/106 du 18 décembre 2024, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°3) ;

Vu la délibération n°2025/19 du 4 avril 2025, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°4) ;

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de modifier l'AP/CP (Révision n°5), afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement n°1/2022
Maison de Santé
Opération 100

Montant de l'AP ajusté 2022/2026	**4 788 926,73 €**
CP 2022	112 957,00 €
CP 2023	1 162 142,28 €
CP 2024	2 834 583,94 €
CP 2025 (mandatés)	**409 243,51 €**
CP 2026	270 000,00 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251218-2025DELIB118-DE

Subventions "Maison de Santé"	2025 (Recettes attendues)	TOTAL
DSIL (phase 1)		605 609,00 €
DSIL (phase 2)		275 000,00 €
Région "Bien Vivre en Bretagne 2022"		232 606,00 €
Agglomération	150 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		1 263 215,00 €

TOTAL AP/CP		4 788 926,73 €

AUTOFINANCEMENT		3 525 711,73 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*26*
Votes Pour :	*26*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°5), telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DAUPHIN